

MEMBRES DE LA MISSION LOCALE

L'association se compose des personnes morales et des personnes physiques qui peuvent contribuer à la réalisation de son objet.

Objet de la Mission Locale

Cf extraits des Statuts

La Mission Locale se donne pour mission d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes, tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, en réponse aux besoins qu'ils expriment.

Elle a vocation à aider ces jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle. A cet effet, elle est le relais entre le jeune et les organismes compétents, notamment en matière de formation, d'insertion professionnelle et d'emploi.

Son action et cette politique locale se traduit par :

Une volonté de travailler ensemble sur un territoire

Une intervention globale au service des jeunes et du territoire

Un espace d'initiative et d'innovation

Des politiques locales d'insertion et de développement

Collège 1 LES ELUS

Les Maires de Saint-Etienne et des communes de la couronne stéphanoise constituant l'aire géographique de la Mission Locale et participant au financement ou au fonctionnement de celle-ci.

Les Présidents du Conseil Départemental et du Conseil Régional ou leurs représentants(es) pour autant que ces Assemblées participent au financement ou au fonctionnement de la Mission Locale.

Collège 3 : Les PARTENAIRES ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Un représentant de chaque **Organisation Syndicale et Patronale** représentative des employeurs et des salariés

Un représentant de la **CCI** Chambre de Commerce et d'Industrie

Un représentant de la **CMA** Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Un représentant de la **chambre d'agriculture**

Un représentant des **fédérations professionnelles**

Collège 2 LES ADMINISTRATIONS et LES ORGANISMES PUBLICS concernés par les buts de l'association

Le Préfet ou la Préfète de la Loire.

Un représentant de l'**UD 42 DREETS** Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Un représentant de **France Travail**

Un représentant de la **DRJSCS** Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Un représentant des Services Départementaux de l'**Education Nationale**

Un représentant du **service Départemental aux Droits des Femmes** ou son (sa) représentant(e) ;

Le (la) Directeur (trice) du **CIO Centre d'Information et d'Orientation**

Un représentant de l'**IARS** Agence Régionale de la Santé

Un représentant du **Ministère de la Justice**

Collège 4 : ORGANISMES DE FORMATION ET PARTENAIRES SOCIO-EDUCATIFS

prêts à s'associer à la réalisation des objectifs de la Mission Locale

Il est composé des représentants d'associations et d'établissements publics locaux concernés par l'insertion des jeunes, contributifs du bon fonctionnement de la Mission Locale (type : CCAS, CAF, UDAF, centres sociaux et culturels, chantiers d'insertion, organismes de formation, bailleurs sociaux,...).